

DEUB 20201207

NOMBRE DE CONSEILLERS:
 EN EXERCICE: 23
 PRÉSENTS: 22
 VOTANTS: 23 (DONT 1 PROCURATION)

L'an deux mille vingt

Le sept décembre

Le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle de spectacle, sous la présidence

de **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire**

Date de convocation : 2 décembre 2020

PRÉSENTS : HAURY A., HALLAIRE X., LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R., VICAIRE-BONNIEU D., VIAUD A., CAZERES C. HUGON DE MASGONTIER A., REY N., VALLECILLO C., BRUNET J., LAGORGETTE P., BOISDRON C., BONNEFONT M., MAILLETAS A., RAVON A., CHABANET M., LECOQ T., BALLION A.

ABSENTS EXCUSÉS : FORESTIER M. procuration à BOISDRON C.

SECRETARE : VIAUD A.

OBJET : Motion présentée au Conseil Municipal de La Roche-Chalais le lundi 7 Décembre 2020

Notre territoire de vie n'est pas adapté pour des projets éoliens devant avant tout reposer sur un vent suffisant, ce qui est loin d'être ici le cas. Et c'est ce point qui nous fait réagir et nous positionner.

De plus, les nuisances engendrées par les projets alentours, tout proches de notre commune, ne peuvent être niées. Il s'agit en effet de prendre en compte :

- L'attrait remarquable de la Forêt de la Double dont une grande part de notre territoire communal est concernée.
- Les conséquences négatives sur le tourisme et l'installation de nouveaux ménages.
- L'impact sur la faune au prétexte des couloirs migratoires répertoriés par les spécialistes.
- Le déboisement induit pour des installations démesurées.
- Le risque incendie que quelques kilomètres de pistes supplémentaires ne peuvent que faiblement atténuer.

La commune s'engage sur de nouvelles énergies alternatives, bien plus en adéquation avec notre territoire, notamment le solaire sur différents bâtiments communaux à court terme, la valorisation de l'énergie bois à moyen terme, et dans tous les cas des mesures d'économies substantielles, en particulier grâce à l'isolation thermique des bâtiments.

Le conseil municipal prend également acte d'un nombre conséquent et croissant d'habitants, d'acteurs économiques, de différentes associations et de collectivités voisines qui, après prise d'informations, réflexion et débats, s'opposent à ces projets éoliens.

Le conseil municipal est donc appelé à se prononcer sur cette motion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal REFUSE les projets éoliens dans un rayon d'au moins 30 kilomètres, comme tout futur projet qui viserait à l'implantation d'éoliennes sur le territoire communal de La Roche-Chalais.

Résultat du vote : **POUR : 22**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Pour copie certifiée conforme
 Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Le Maire,
 Jean-Michel SAUTREAU



REÇU EN PREFECTURE

le 08/12/2020

Application agréée E-legalite.com